

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025  
Délibération N°2025-192



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (24) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence. Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

Conseillers excusés et non représentés (6) :

DONORE Joseph, JULIEN Serge, COMBET Arnaud, FAUX Mathilde, VIDAL Sarah, COSSON Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-192 – Construction d'une aire de lavage mutualisée avec Rodez agglomération - Demande de versement d'un fonds de concours exceptionnel**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216- 5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;*

**Considérant ce qui suit :**

Considérant le projet de construction d'une aire de lavage mutualisée entre la Ville de Rodez et Rodez agglomération sur le site du centre technique municipal sis avenue de Bamberg, situé à proximité immédiate du centre technique communautaire.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES en €HT		RECETTES en €		
Equipement	294 675 €	Rodez Agglomération	300 273 €	50,00%
Maîtrise d'œuvre	31 974 €	Commune Rodez	300 273 €	50,00%
Travaux réseaux	136 800 €			
Travaux voirie	137 097 €			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>600 546 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600 546 €</b>	<b>100,00%</b>

Considérant la demande de versement d'un fonds de concours exceptionnel de Rodez Agglomération pour participer au financement de ce projet mutualisé à hauteur de 50 %.

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 24
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseillers excusés et non représentés : 6

**VILLE DE RODEZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**

**Délibération N°2025-192**

Considérant la nécessité de délibérations concordantes des collectivités pour l'attribution d'un fonds de concours.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 29 voix pour :

- approuve la demande d'un fonds de concours exceptionnel pour la construction d'une aire de lavage mutualisée sur le site du centre technique municipal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Benjamin GOMBERT

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.